

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Action 4

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 10370.0001/102255

Synonymes Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/de la préparation Préparation auxiliaire de lavage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité STEINFELS SUISSE

Identification de la société/entreprise

St. Gallerstrasse 180 - Case postale 53

8411 WINTERTHUR - SWISS

info@steinfels-swiss.ch - 052 / 234 44 00 - 052 / 234 44 01

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Center)

Date d'émission 16.02.2015

Version 1 (GHS)

Distributeur Suisse :
HYPROS SA
Pont-du-Centenaire 144
1228 PLAN-LES-OUATES
Tél. 022 338 35 00
Fax. 022 338 35 01
hypros@hypros.com

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP) Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Éliminer le contenu/réceptacle selon la réglementation locale et nationale.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE Xn; R20/21/22
Xi; R36

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

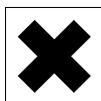
Mentions de danger H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P280c: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P264a: Se laver la peau soigneusement après manipulation.

Conseil supplémentaire Aucun(e)

Identificateur de produit selon SGH Aucun(e)

Étiquetage conformément à la Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE



Xn - Nocif.

Phrase(s) de risque R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R36: Irritant pour les yeux.

Phrase(s) de sécurité S7: Conserver le récipient bien fermé.
S26: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S38: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
S45: En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Ammonium fluoride, No.-CAS 12125-01-8, No.-CE 235-185-9

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Formulation.

Composants		Classification CLP	Classification DSD/DPD	Identificateur de produit
Citric Acid	15% - 30%	Eye Irrit. 2 H319	Xi; R-36	No.-CAS: 5949-29-1 No.-CE: 201-069-1
Ammonium fluoride	2.5% - 5%	Acute Tox. 3 H331, Acute Tox. 3 H311, Acute Tox. 3 H301	T; R-23/24/25	No.-CAS: 12125-01-8 No.-CE: 235-185-9 No.-Index: 009-006-00-8
Oxalic acid	1% - 2.5%	Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302	Xn; R-21/22 [C >= 5 % \ Xn; R-21/22]	No.-CAS: 144-62-7 No.-CE: 205-634-3 No.-Index: 607-006-00-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Consulter un médecin si nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Ce produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Balayer pour éviter les risques de glissade.

Conseils pour les secouristes A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Oxalic acid (CAS 144-62-7)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	1 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable)
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	1 mg/m3 TWA
Austria - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAK-TMWs)	1 mg/m3 TWA [TMW] (inhalable fraction)
Germany - TRGS 900 - Occupational Exposure Limits - TWAs (AGWs)	1 mg/m3 TWA AGW (inhalable fraction, exposure factor 1)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection individuelle

Protection respiratoire Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Contact total (Définition Contact au maximum: 480 minutes)
Matériel: caoutchouc butyle
épaisseur minimum: 0.47mm +/-0.05mm
Temps de pénétration: 480 minutes
Matériel testé: Butoject 897+ Contact par éclaboussures (Définition Contact au maximum: 30 Minutes)
Matériel: caoutchouc nitrile
épaisseur minimum: 0.2mm
Matériel testé: Dermatrill (R) P 743 Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre.

Protection des yeux Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps Pas de précautions spéciales.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement Pas de précautions spéciales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH:	3.9
Point/intervalle de fusion:	Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair:	Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation:	Pas d'information disponible.
Inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Limites d'explosivité:	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur:	Pas d'information disponible.
Densité gazeuse:	Pas d'information disponible.
Densité relative:	1.14
Hydrosolubilité:	complètement soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité:	Pas d'information disponible.
Température de décomposition:	Pas d'information disponible.
Viscosité:	Pas d'information disponible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des gaz toxiques peuvent être libérés en cas de contact avec: Eau de Javel et autres composés chlorés
10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Oxalic acid (CAS 144-62-7) Dermal LD50 Rat = 20000 mg/kg (JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 375 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Peut irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritation sévère des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Donnée non disponible.
Cancérogénicité	Donnée non disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Donnée non disponible.
Toxicité pour la reproduction	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
Ammonium fluoride (CAS 12125-01-8) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	96 h LC50 Pimephales promelas: 364.0 mg/L [static]
Oxalic acid (CAS 144-62-7) EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	The ingredient has not been tested.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	48 h EC50 Daphnia magna: 125 - 150 mg/L [Static]
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée non disponible.
12.3. Potentiel de	Donnée non disponible.

bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Vider les restes du contenu. Les récipients vides doivent être mis à la disposition d' une entreprise locale pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID	Non demandé.
IMDG	Non demandé.
IATA	Non demandé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004: >=30%: de l'eau >=15%; <30%: acides Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Merkblatt BG Chemie: M004 Reizende Stoffe/Ätzende Stoffe M050 Umgang mit Gefahrstoffen (für die Beschäftigten)
------------------------------------	---

Citric acid monohydrate (CAS 5949-29-1)
EU - Biocides (1451/2007) - Present
Existing Active Substances
Ammonium fluoride (CAS 12125-01-8)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	Contains ammonium fluoride. For any toothpaste containing 0.1%-0.15% fluoride unless it is already labelled as contra-indicated for children (e.g. for adult use only) the following labelling is obligatory: Children of 6 years and younger: Use a pea sized amount for supervised brushing to minimize swallowing. In case of intake of fluoride from other sources consult a dentist or doctor.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 291, hazard class 1 - low hazard to waters
Oxalic acid (CAS 144-62-7)	
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings	For professional use only.
EU - Biocides (1451/2007) - Existing Active Substances	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
Germany - Water Classification (VwVwS) - Annex 2 - Water Hazard Classes	ID Number 166, hazard class 1 - low hazard to waters
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

16. Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	Aucun(e).
Procédure de classification	Méthode de calcul.
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H301: Toxique en cas d'ingestion. H302: Nocif en cas d'ingestion. H311: Toxique par contact cutané. H312: Nocif par contact cutané. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H331: Toxique par inhalation. R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36: Irritant pour les yeux.
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels.
Clause de non-responsabilité	Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document.